



Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 31 juillet 2010

Aperçu mensuel – Juillet 2010

Etrangers (population résidante permanente)	1 697 612
Immigrants (population résidante permanente)	11 751
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 3 125
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6 334
Naturalisations accordées	2 905

Table des matières

1. Tendances et évolution en juillet 2010	3
2. Population résidante étrangère	6
3. Immigration, émigration et bilan migratoire	6
3.1 Immigration en juillet 2010	6
3.2 Emigration et bilan migratoire.....	7
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE.....	8
4. Autorisations octroyées / Annonces	9
4.1 Actifs UE-17/AELE	9
4.2 Contingents UE-8	11
4.3 Contingents UE-2	11
4.4 Frontaliers.....	11
4.5 Procédure d'annonce	12
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA.....	13
4.6.1 Utilisation des contingents.....	13
4.6.2 Utilisation des contingents - Graphiques.....	13
4.6.3 Relation Prestataires de services > 90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers.....	14
5. Naturalisations	15
Acquisition de la nationalité suisse.....	15

1. Tendances et évolution en juillet 2010

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois de juillet 2009.

Population résidente permanente de nationalité étrangère¹ : La proportion d'étrangers au sein de la population résidente permanente s'accroît. L'augmentation concerne essentiellement le domaine de l'ALCP². Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

Immigration globale : En juillet 2010, l'immigration⁶ dans la population résidente permanente n'a pas évolué par rapport à juillet 2009 (augmentation de 0,7%). → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷ : Le bilan migratoire reste positif en juillet 2010, bien que dans une moindre mesure qu'en mai 2009 (-32,1%). La diminution concerne essentiellement les ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE (- 37,5 %), même si le solde migratoire des ressortissants d'Etats tiers a, lui aussi, baissé (- 19,3 %). Ce recul est dû à la hausse du nombre d'émigrants. → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE : En juillet 2010, les autorités suisses ont délivré 4396 autorisations de séjour B et 4150 autorisations de courte durée L, soit une diminution, respectivement, de 1,2 % et de 23,5 %.

D'août 2009 à juillet 2010, le nombre d'entrées effectives sur le marché du travail⁸ a diminué de 9,6% par rapport à la même période de l'exercice précédent. → Voir p. 6

Contingents UE-8 et UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-8 et de l'UE-2 est quantitativement peu importante. Aussi les contingents destinés aux ressortissants de l'UE-8 sont-ils rarement épuisés. Inversement, la demande d'autorisations B en faveur de ressortissants de l'UE-2 dépasse l'offre d'unités disponibles. Le contingent en question étant épuisé, aucune autorisations B n'a été délivrée en mai 2010 à des travailleurs en provenance de ces états → Voir p. 7

¹ **Population résidente permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L \geq 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁶ **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidente permanente étrangère inhérentes au système de registres).

⁸ **Entrées effectives sur le marché du travail** = Personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Les changements de statuts (transformation d'un permis L en un permis B) ne sont pas compris dans cette statistique relevant les entrées effectives sur le marché du travail ; par contre ils sont comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère.

Bulletin Immigration

Situation au 31 juillet 2010

Autorisations frontalières⁹ : La collecte différenciée des données n'ayant débuté qu'en janvier 2010, aucune comparaison avec l'année précédente n'est encore possible. En juillet 2010, les autorités ont délivré plus d'autorisations frontalières que durant le mois précédent. → Voir p. 7

Procédure d'annonce : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En juillet 2010, 14 904 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à juillet 2009, leur effectif a crû d'environ 1,6 % (240 annonces). Le nombre de jours de travail fournis a par contre décliné (- 8 979). Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté de 1,7 % par rapport à juillet 2009. Si le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a augmenté dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services, il a par contre baissé dans l'agriculture. → Voir p. 8

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation. Ils sollicitent avant tout le contingent des autorisations L d'une durée inférieure à une année. En juillet 2010, 26 % des autorisations L ont été accordées à des prestataires de services provenant des Etats de l'UE/AELE. En comparaison, seules 2 % environ des autorisations de séjour B ont été octroyées à cette même catégorie de personnes. → Voir p. 8/9

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA¹⁰) : Le 28 avril 2010, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les contingents destinés aux étrangers hors ALCP à 8000 autorisations de courte durée et 3000 autorisations de séjour. En début d'année 2010, le contingent des autorisations de courte durée a été fixé à seulement 3500 et celui des autorisations de séjour à 2000. Les graphiques ont été adaptés aux nouveaux chiffres. A noter que 44,2 % du contingent des autorisations de courte durée et 61,1 % de celui des autorisations de séjour étaient déjà épuisés à la fin du mois de juillet 2010. → Voir pp. 8/9

Naturalisations : Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. En juillet 2010, leur nombre a été supérieur aux chiffres enregistrés le même mois l'année précédente. En tête, on trouve les ressortissants de la Serbie, suivis des Italiens, des Allemands et des Bosniens. → Voir p. 10

⁹ **Frontalier** : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

¹⁰ **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 31 juillet 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Juillet 2009	Juillet 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	1 661 726	1 697 612	+ 2.2
UE-27+AELE	1 049 669	1 082 618	+ 3.1
UE-17	1 010 014	1 038 764	+ 2.8
UE-8	29 380	32 477	+ 10.5
UE-2	6 832	7 847	+ 14.8
Ressortissants d'Etats tiers	612 057	614 994	+ 0.5

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en juillet 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Juillet 2009	Juillet 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	11 667	11 751	+ 0.7
UE-27+AELE	7 911	8 016	+ 1.3
UE-17	7 235	7 341	+ 1.5
UE-8	486	481	- 1.0
UE-2	159	160	+ 0.6
Ressortissants d'Etats tiers	3 756	3 735	- 0.5

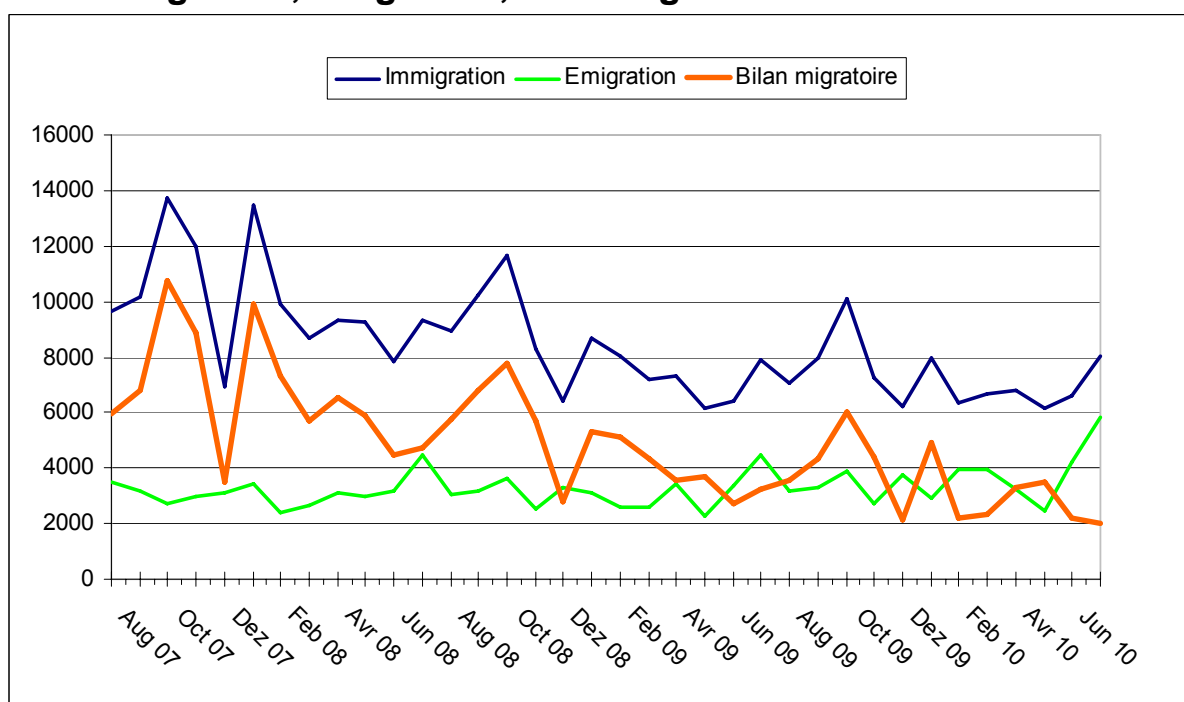
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

	Juillet 2009	Juillet 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Emigration¹¹			
Etrangers (total)	6 705	8 367	+ 24.8
Ressortissants UE-27/AELE	4 495	5 818	+ 29.4
Ressortissants d'Etats tiers	2 210	2 549	+ 15.3
Bilan migratoire			
Etrangers (total)	4 600	3 125	- 32.1
Ressortissants UE-27/AELE	3 234	2 022	- 37.5
Ressortissants d'Etats tiers	1 366	1 103	- 19.3

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹²



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&G

¹¹ **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹² Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

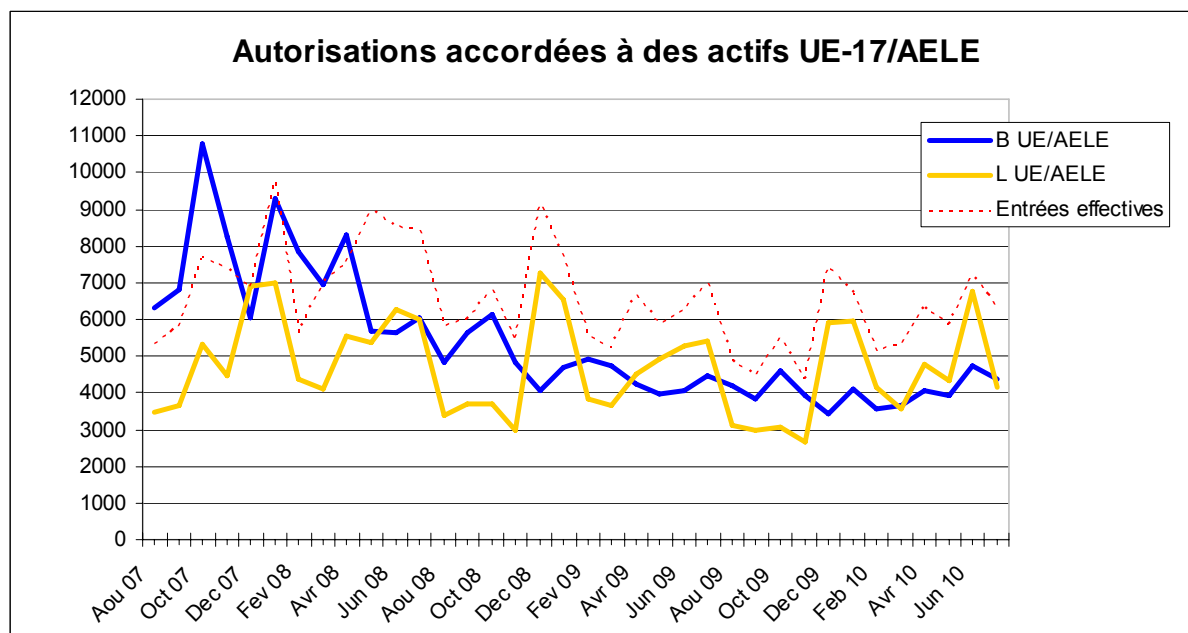
4. Autorisations octroyées / Annonces

4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %
Août	4 811	4 215	- 12.3	3 396	3 096	- 8.8	5 829	4 871	- 16.4
Septembre	5 635	3 832	- 32.0	3 684	2 965	- 19.5	6 009	4 481	- 25.4
Octobre	6 122	4 584	- 25.1	3 705	3 088	- 16.7	6 793	5 484	- 19.3
Novembre	4 848	3 929	- 19.0	2 960	2 646	- 10.6	5 424	4 377	- 19.3
Décembre	4 045	3 450	- 14.7	7 277	5 928	- 18.5	9 175	7 450	- 18.8
Janvier	4 707	4 089	- 13.1	6 550	5 938	- 9.3	7 666	6 727	-12.2
Février	4 932	3 554	- 27.9	3 849	4 128	+ 7.2	5 568	5 164	- 7.3
Mars	4 749	3 632	- 23.5	3 669	3 550	- 3.2	5 246	5 314	+ 1.3
Avril	4 219	4 053	- 3.9	4 523	4 799	+ 6.1	6 665	6 313	- 5.3
Mai	3 977	3 915	-1,6	4 919	4 311	-12,4	5 854	5 869	+ 0.3
Juin	4 065	4 724	+ 16.2	5 264	6 781	+ 28.8	6 290	7 221	+ 14.8
Juillet	4 448	4 396	- 1.2	5 428	4 150	- 23.5	7 004	6 334	- 9.6
Total	56 558	48 373	- 14.5	55 224	51 380	- 6.9	77 523	69 605	- 10.2

Source : ODM, P&G



Source : Représentation graphique ODM/P&G, données statistiques P&G et Service Statistique sur les étrangers

4.2 Contingents UE-8

Contingents - Période du 1^{er} juin 2010 au 30 avril 2011

Autorisations de séjour B	Contingent total	3 000	1 ^{er} trimestre ALCP : 750
Autorisations de courte durée L	Contingent total	29 000	1 ^{er} trimestre ALCP : 7 250

1^{er} juin 2010 – 31 août 2010 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Juin	153	153	597	1 946	1 946	5 304
Juillet	187	340	410	1 505	3 451	3 799

¹ sur 750 autorisations octroyées jusque-là ² sur 7 250 autorisations octroyées jusque-là ³ à compter du 1^{er} juin 2010

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011

Autorisations de séjour B	Contingent total	523	1 ^{er} trimestre ALCP : 130
Autorisations de courte durée L	Contingent total	4 987	1 ^{er} trimestre ALCP : 1 246

1^{er} juin 2010 – 31 août 2010 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Juin	119	119	11	416	416	830
Juillet	11	130	0	397	813	433

¹ sur 130 autorisations octroyées jusque-là ² sur 1 246 autorisations octroyées jusque-là ³ à compter du 1^{er} juin 2010

Source SYMIC (tableau P&G)

4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations*		Autorisations en cours ^{13**}	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10 ^{***}
Janvier	--	3 855	213 178	217 473
Février	--	3 485	213 178	217 473
Mars	--	4 795	213 178	217 473
Avril	--	4 960	215 489	222 338
Mai	--	4 266	215 489	222 338
Juin	--	4 300	215 489	222 338
Juillet	--	4 873	214 213	--

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers

Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

* Données recueillies pour la première fois en janvier 2010

** Valeurs à la fin du trimestre

*** Données en partie non encore disponibles

¹³ **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

4.5 Procédure d'annonce¹⁴

Jours de travail	Juillet 2009	Juillet 2010	Différence	
			en valeur absolue	en %
Total général	619 461	610 482	- 8 979	- 1.4
Travailleurs	466 150	462 516	- 3 634	- 0.8
Indépendants	43 721	41 038	- 2 683	- 6.1
Travailleurs détachés	109 590	106 928	- 2 662	- 2.4
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	36 755	37 365	610	1.7
Travailleurs	22 091	22 461	370	1.7
Indépendants	3 241	3 073	- 168	- 5.2
Travailleurs détachés	11 423	11 831	408	3.6
Annonces par secteurs économiques				
Total général	36 755	37 365	610	1.7
Agriculture	2 809	2 354	- 455	- 16.2
Industrie et métiers	14 187	14 552	365	2.6
Services	19 759	20 459	700	3.5

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

4.6 Autorisations selon la LETr¹⁵ / l'OASA¹⁶

4.6.1 Utilisation des contingents (personnes actives)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 09	0	0	0	0
30 jan. 10	944	667	258	250
28 fév. 10	1 392	1 333	483	500
31 mars 10	1 840	2 000	750	750
30 avr. 10	2 177	2 667	1 002	1 000
31 mai 10	2 458	3 333	1 206	1 250
30 juin 10	2 947	4 000	1 531	1 500
31 juil. 10	3 543	4 667	1 833	1 750
31 août 10		5 333		2 000
30 sep. 10		6 000		2 250
31 oct. 10		6 667		2 500
30 nov. 10		7 333		2 750
31 déc. 10		8 000		3 000

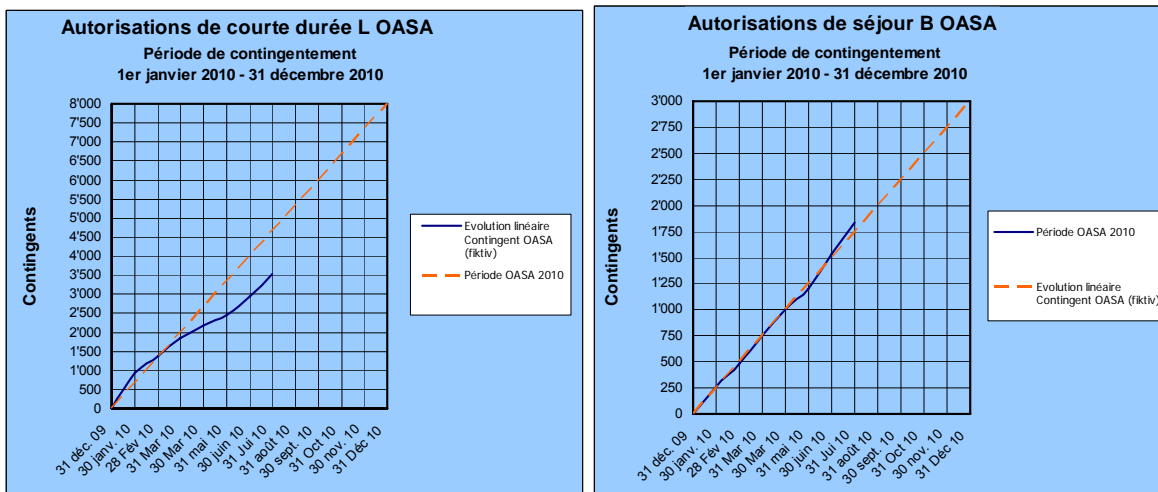
¹⁴ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-17/AELE).

¹⁵ Loi fédérale sur les étrangers

¹⁶ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

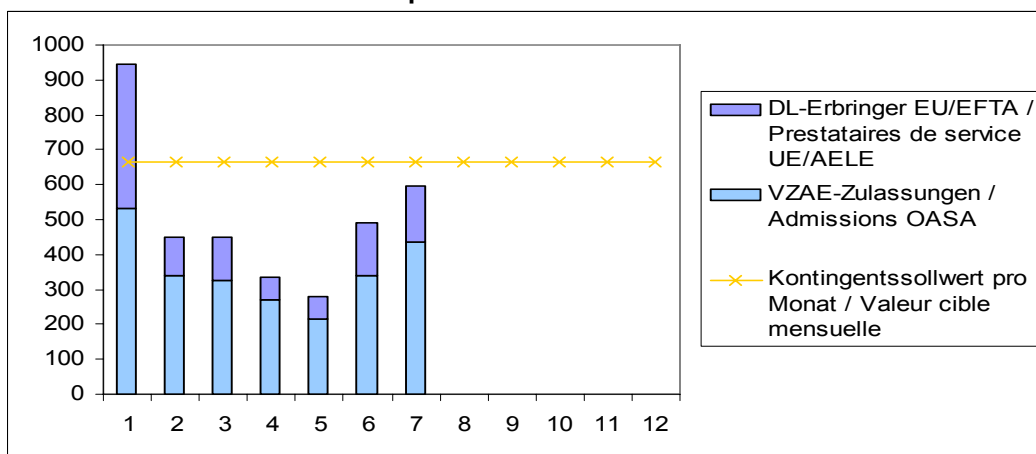
Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.2 Utilisation des contingents – Graphiques

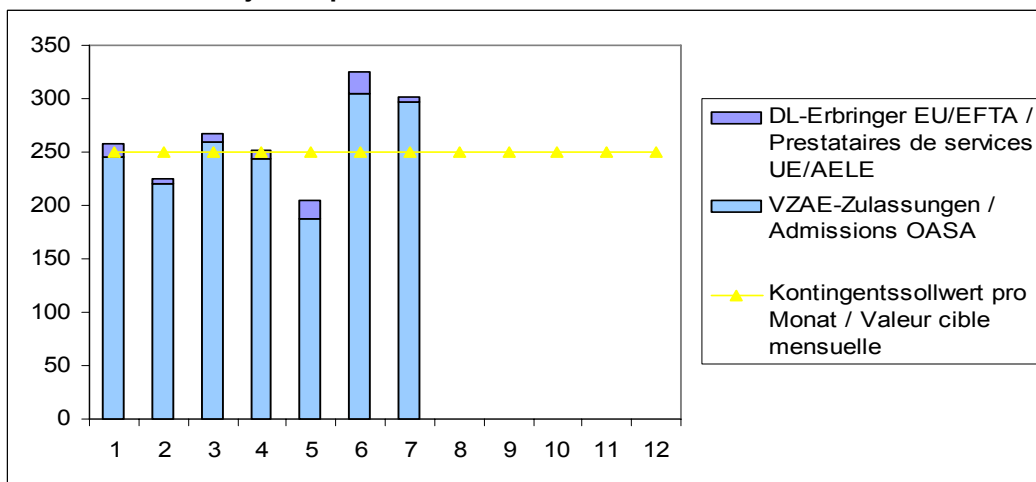


4.6.3 Relation Prestataires de services >90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers actifs

Autorisations de courte durée L par mois¹⁷



Autorisations de séjour B par mois



¹⁷ On entend ici par valeur cible le nombre d'autorisations à octroyer en moyenne par mois.

Bulletin Immigration
Situation au 31 juillet 2010

Source : SYMIC (graphiques A&E/P&G)

5. Naturalisations

Acquisition de la nationalité suisse

	Juillet 2009	Juillet 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Naturalisations	1 977	2 905	+ 46.9
ordinaires	1 519	2 500	+ 64.6
facilitées et réintégrations	458	405	- 11.6
Principaux Etats de provenance			
Serbie	408	591	+ 44.8
Italie	252	323	+ 28.2
Allemagne	178	287	+ 61.2
Bosnie-Herzégov.	119	182	+ 52.9
Turquie	108	176	+ 62.9

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers